Paroisse de La Madeleine
Semaine du samedi 16 août au dimanche 24 août 2025

Edito

La canicule qui sévit ici et là en France amène à se poser encore des questions devenues inévitables en période estivale (en langage journalistique, des "marronniers"). Par exemple, que faut-il éviter de faire par grosses chaleurs ? Comment s'en protéger ? Quels effets néfastes sur le sommeil ? À quoi faut-il s'attendre dans les prochaines années, puisqu'il paraît que le pire est à venir ? Etc.

Cela peut nous ramener à cette question qui, avec le réchauffement climatique, risque de devenir elle aussi une sorte de marronnier : pourquoi ne ferait-on pas de nos églises des refuges ou des abris contre les chaleurs de l'été ? D'ailleurs, on a déjà pu constater que la fréquentation des églises et des cathédrales augmentait en même temps que les températures. On pourrait les aménager pour qu'elles soient de véritables asiles, avec de l'eau disponible, des toilettes, des espaces de restauration, des alcôves avec des lits de camp pour s'y reposer ou même dormir quand la nuit reste chaude comme le jour.

Certains trouveront peut-être que ce sont là des élucubrations choquantes. Pourtant, c'est très sérieusement que les sénateurs avaient réfléchi en 2022 à l'avenir des églises appartenant aux communes, imaginant pour elles de nouveaux usages.

Notre premier mouvement pourra être de refus. En effet, une église est « un édifice sacré destiné au culte divin où les fidèles ont le droit d'entrer pour l'exercice du culte divin, surtout lorsqu'il est public » (canon 1214 du *Code de droit canonique*). En droit français aussi, un édifice du culte ne doit servir qu'à la célébration du culte.

Mais on se rappellera que pendant des siècles, les églises furent aussi des lieux ouverts où les fidèles se retrouvaient pour discuter, régler leurs affaires ou celles de la cité, etc. Aujourd'hui, il n'est plus absurde d'envisager des usages non cultuels dans des églises désertées, ou presque, pourvu qu'ils soient compatibles avec le culte qu'on y célèbre.

Ainsi, sur la *Via Francigena*, de Canterbury à Rome, il y a une église dédiée à Saint Folquin (bien que l'on y vénère plutôt l'évêque saint Lambert), dans le hameau de Cormette qui dépend de Zudausques (62). C'est une petite église du XVIIe siècle, intéressante du point de vue architectural, avec des éléments mobiliers et des peintures qui sont eux aussi intéressants. J'y ai trouvé une exposition organisée par les **« JOYEUSES CRÉATIVES »**, un collectif de femmes des environs, qui ont réalisé des œuvres très colorées et vivantes suivant divers procédés, surtout des collages et des peintures. Leur inspiration n'était pas forcément religieuse, mais l'ensemble procure une impression d'heureuse vitalité, pleine d'invention et de dynamisme.

Sur un registre, des visiteurs et des pèlerins venus parfois de loin, voire de très loin, Allemagne, Canada ou Australie, ont laissé leurs commentaires, satisfaits d'avoir trouvé dans cet endroit plutôt reculé une église ouverte et accueillante (l'exposition durera jusqu'au 31 août. C'est à une petite heure d'ici).

Bruno Minet, curé

Samedi 16 août

Pas de permanence d'accueil ce 16 août.

Saint-Vital : 18h00, 1ère messe du 20e dimanche du temps ordinaire.

Dimanche 17 août

20e dimanche du temps ordinaire

Notre-Dame-de-Lourdes : 10h30, messe (pour la famille DUFRESNE-DECUPPER) ; 11h45, baptême de Rachel D'HAU.

Lundi 18 août

Mardi 19 août

Saint Jean Eudes

Mercredi 20 août

Saint Bernard, abbé et docteur

Notre-Dame-de-Lourdes : 8h30, messe.

Jeudi 21 août

Saint Pie X, pape

Les Promenades : 11h00, messe.

Sainte-Marie-Madeleine : 18h00, messe (entrée par l'arrière de l'église).

Vendredi 22 août

La Vierge Marie Reine

Notre-Dame-de-Lourdes : 15h00, mariage de Marin CAPPOEN et Laëtitia DELEBARRE.

Saint-Vital : 17h30, chapelet ; 18h00, messe.

Samedi 23 août

Sainte Rose de Lima, vierge

Saint-Vital : 18h00, 1ère messe du 21e dimanche du temps ordinaire.

Dimanche 24 août

21e dimanche du temps ordinaire

Notre-Dame-de-Lourdes : 10h30, messe.

Défunts que notre communauté a accompagnés cette semaine : **Yvette LEGRY, Andrée BERTOLASO et Bruno GUIDOLIN.**

PREMIÈRE LECTURE
« Ma mère, tu m'as enfanté homme de querelle pour tout le pays » (cf. Jr 15, 10) (Jr 38, 4-6.8-10)
Lecture du livre du prophète Jérémie
En ces jours-là, pendant le siège de Jérusalem, les princes qui tenaient Jérémie en prison dirent au roi Sédécias: « Que cet homme soit mis à mort : en parlant comme il le fait, il démoralise tout ce qui reste de combattant dans la ville, et toute la population. Ce n'est pas le bonheur du peuple qu'il cherche, mais son malheur.» Le roi Sédécias répondit: « Il est entre vos mains, et le roi ne peut rien contre vous!» Alors ils se saisirent de Jérémie et le jetèrent dans la citerne de Melkias, fils du roi, dans la cour de garde. On le descendit avec des cordes. Dans cette citerne il n'y avait pas d'eau, mais de la boue, et Jérémie enfonça dans la boue. Ébed-Mélek sortit de la maison du roi et vint lui dire: «Monseigneur le roi, ce que ces gens-là ont fait au prophète Jérémie, c'est mal! Ils l'ont jeté dans la citerne, il va y mourir de faim car on n'a plus de pain dans la ville!» Alors le roi donna cet ordre à Ébed-Mélek l'Éthiopien: « Prends trente hommes avec toi, et fais remonter de la citerne le prophète Jérémie avant qu'il ne meure.»
– Parole du Seigneur.

PSAUME (Ps 39 (40), 2, 3, 4, 18)
R/ Seigneur, viens vite à mon secours !
D'un grand espoir,
j'espérais le Seigneur :
il s'est penché vers moi
pour entendre mon cri.
Il m'a tiré de l'horreur du gouffre,
de la vase et de la boue ;
il m'a fait reprendre pied sur le roc,
il a raffermi mes pas.
Dans ma bouche il a mis un chant nouveau,
une louange à notre Dieu.
Beaucoup d'hommes verront, ils craindront,
ils auront foi dans le Seigneur.
Je suis pauvre et malheureux,
mais le Seigneur pense à moi.
Tu es mon secours, mon libérateur :
mon Dieu, ne tarde pas !

Accueil paroissial (à l'arrière de l'église Sainte-Marie-Madeleine) : mercredi et samedi, de 10h00 à 12h00 (horaires de vacances). **Attention ! Pas de permanence samedi 16 août**.

À noter dès maintenant : LA RENTRÉE DE LA PAROISSE aura lieu les 27 et 28 septembre.

DEUXIÈME LECTURE
« Courons avec endurance l'épreuve qui nous est proposée » (He 12, 1-4)
Lecture de la lettre aux Hébreux
Frères, nous qui sommes entourés d'une immense nuée de témoins, et débarrassés de tout ce qui nous alourdit –en particulier du péché qui nous entrave si bien–, courons avec endurance l'épreuve qui nous est proposée, les yeux fixés sur Jésus, qui est à l'origine et au terme de la foi. Renonçant à la joie qui lui était proposée, il a enduré la croix en méprisant la honte de ce supplice, et il siège à la droite du trône de Dieu. Méditez l'exemple de celui qui a enduré de la part des pécheurs une telle hostilité, et vous ne serez pas accablés par le découragement. Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang dans votre lutte contre le péché. – Parole du Seigneur.

ÉVANGILE
« Je ne suis pas venu mettre la paix sur terre, mais bien plutôt la division » (Lc 12, 49-53)
Alléluia. Alléluia.
Mes brebis écoutent ma voix, dit le Seigneur ;
moi, je les connais, et elles me suivent.
Alléluia. (Jn 10, 27)
Évangile de Jésus Christ selon saint Luc
En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples: «Je suis venu apporter un feu sur la terre, et comme je voudrais qu'il soit déjà allumé! Je dois recevoir un baptême, et quelle angoisse est la mienne jusqu'à ce qu'il soit accompli ! Pensez-vous que je sois venu mettre la paix sur la terre? Non, je vous le dis, mais bien plutôt la division. Car désormais cinq personnes de la même famille seront divisées: trois contre deux et deux contre trois ; ils se diviseront: le père contre le fils et le fils contre le père, la mère contre la fille et la fille contre la mère, la belle-mère contre la belle-fille et la belle-fille contre la belle-mère. »
– Acclamons la Parole de Dieu.

Messe de 10h30 à Notre-Dame-de-Lourdes. **Parents**, si vos enfants vous semblent un peu trop bruyants ou remuants, sachez que vous pouvez vous replier dans **la chapelle Sainte-Thérèse** qui a vue sur le chœur et qui est sonorisée : vous ne perdrez rien de la messe.

Qu'on se le dise ! INSCRIPTIONS AU CATÉ le mercredi 3 septembre et le samedi 6 septembre, de 9h30 à 11h00 (Accueil paroissial, à l'arrière de l'église Sainte-Marie-Madeleine).